



ALNU Info

Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies asbl (ALNU)

Adresse : 3, route d'Arlon L-8009 STRASSEN

Téléphone : (+352) 46 14 68 Télécopie : (+352) 46 14 69

Adresse électronique : alnu@pt.lu

Adresse Internet : www.alnu.lu

Nouveaux Membres : www.alnu.lu/devenir-membre

Facebook : www.facebook.com/ALNU.Luxembourg/

Instagram : www.instagram.com/alnu.lu/

Coordonnées bancaires : CCPL LU95 1111 0248 7038 0000



Juin 2022

Edition de la publication : Colin D. Robertson

Projet 2022 de l'ALNU en collaboration avec les lycées « Les défenseurs et acteurs des droits de l'homme, les peuples autochtones et les paysans en liaison avec la protection de l'environnement et le développement durable »

Avec le soutien de la Chambre de Commerce du Luxembourg



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

- Séminaire de mi-parcours du Projet des Lycées le 8 mars 2022
- Sessions finales les 16 et 17 mai 2022 à la Chambre de Commerce
- Les efforts majeurs de l'ONU lors de la guerre en Ukraine

Les étapes du projet

Les lycées participants étaient les suivants : Athénée de Luxembourg, École Privée Fieldgen, Lycée Vauban, avec une cinquantaine d'élèves. Au sein des lycées, les élèves ont participé au projet en groupes de travail avec le soutien de leurs professeurs-accompagnateurs. Ils ont étudié le thème du projet sur la base de la feuille de route établie par l'ALNU et ont produit un dossier d'étude et une présentation Powerpoint de deux diapositives, et un synopsis du dossier.

Séminaire de mi-parcours du Projet des Lycées le 8 mars 2022

M. André Rollinger, président de l'ALNU, a adressé ses félicitations aux élèves et aux professeurs des trois lycées participant au Projet 2022. M. Rollinger a souligné que ce projet porte spécifiquement sur les droits sociaux, économiques, culturels et environnementaux et sur les personnes et groupes qui s'engagent en leur faveur en tant que défenseurs et acteurs de ces droits. Les trois grands piliers des Nations Unies - paix et sécurité, développement, et droits de l'homme - sont d'une importance égale, intrinsèquement liés et interdépendants. M. Rollinger a donc rappelé qu'une approche de complémentarité, de cohérence, d'équilibre et de proportionnalité est nécessaire entre la mise en œuvre des droits de l'homme d'une part et du développement, encadré par les objectifs de développement durables pour la période 2015-2030, d'autre part.

Présentation de l'ONGD Frères des Hommes (FDH) du projet « Organisations communautaires promouvant leurs droits pour la construction de la souveraineté alimentaire » au Guatemala, avec un éclairage spécial sur l'approche genre à l'occasion de la journée internationale pour les droits des femmes.

Mme Nadège Zimmer, Chargée de Projets Amérique latine, Éducation au Développement au Luxembourg et Plaidoyer, a brièvement présenté FDH et son programme Sud 2018-2022 « Acteurs de changement communautaire : penser global, agir local » cofinancé par le MAEE.

FDH concentre ses activités en Afrique de l'Ouest, au Burkina Faso et au Sénégal, et en Amérique centrale, au Nicaragua et au Guatemala, en soutenant huit associations partenaires de longue date expérimentées dans le développement local. L'une d'elle est l'Association communautaire pour le développement **Serjus**. Elle intervient dans les communautés guatémaltèques en tant que promoteur des droits humains, formateur en agroécologie et facilitateur de services juridiques et sociaux. Elle accompagne plus précisément des organisations communautaires à exercer leurs droits, notamment en termes de participation citoyenne et d'alimentation. Serjus soutient en effet l'agriculture familiale durable basée sur l'agroécologie afin de contribuer à l'autoconsommation et la vente en circuit court de produits de qualité.

Les activités du projet visent particulièrement à permettre aux femmes de participer à leur propre développement, à renforcer leurs capacités et leur pouvoir économique, social et politique. Pour expliquer comment de tels objectifs peuvent être atteints, « la parole a été donnée » à la coordinatrice du projet, Mme Claudia Ruíz Loarca, via une courte vidéo d'interview menée quelques jours plus tôt, lors de sa visite à Luxembourg, en vue de ce séminaire.

Mme Ruíz Loarca coordonne notamment les activités de soutien aux femmes du peuple **Kiché**. Celles-ci subissent le patriarcat machiste du Guatemala. Souvent violentées et généralement privées de ressources productives, elles trouvent une voie de développement grâce au projet. Les interventions de Serjus s'appuient sur sa politique institutionnelle de genre qui propose une approche de l'égalité des droits adaptée à un féminisme communautaire et décolonial.



L'accompagnement des femmes part du renforcement de l'estime de soi, depuis la défense de leur corps, de leur intégrité. Les activités favorisent par ailleurs le développement de leurs connaissances et de leurs compétences citoyennes jusqu'à influencer les gouvernements municipaux dans un premier temps et ensuite avoir un impact au niveau départemental, régional et national. C'est notamment le cas avec la Loi de développement économique des femmes, un projet qui unit toutes les femmes.

L'interview intégrale se trouve à : <https://youtube.com/interviewMmeLoarca>

Mme Zimmer a ensuite projeté des photos pour illustrer les activités du projet, en mettant l'accent sur les objectifs connexes de développement durable. Par exemple, elle a montré comment l'utilisation de biopesticides et la préservation de la biodiversité dans les cultures locales ont un impact sur la sécurité et la souveraineté alimentaires, ainsi que sur les objectifs de développement durable : Pas de pauvreté, Faim zéro, Bonne santé et bien-être et Consommation et production responsable.

Suite à la présentation, plusieurs questions ont été posées par les élèves. Quant à la possibilité, par exemple, soulevée par une étudiante, que les projets puissent ne pas rester limités à des populations et des zones restreintes, Mme Zimmer a expliqué que, certes, les projets concernent des populations 'cibles' (certaines communautés, certains groupes locaux) mais néanmoins qu'au fur à mesure que les bénéficiaires directs s'approprient leurs droits, et surtout les exercent, ce passage à la pratique sert d'exemple et fait tache d'huile. C'est un travail de fourmis qui permet aux changements sociétaux de s'opérer petit à petit.

En réponse à la question de la nécessité de partages de connaissances agroécologiques entre les peuples autochtones, Mme Zimmer a expliqué que, bien que les peuples autochtones possèdent encore certains savoirs ancestraux, une pratique et un respect des cycles de la vie, ces savoirs sont souvent court-circuités par d'autres pratiques venues de l'agro-industrie : engrais chimiques, herbicides, pesticides... sont répandus. Il s'agit donc de récupérer et favoriser les savoirs ancestraux, et de les compléter avec des pratiques agroécologiques adaptées.

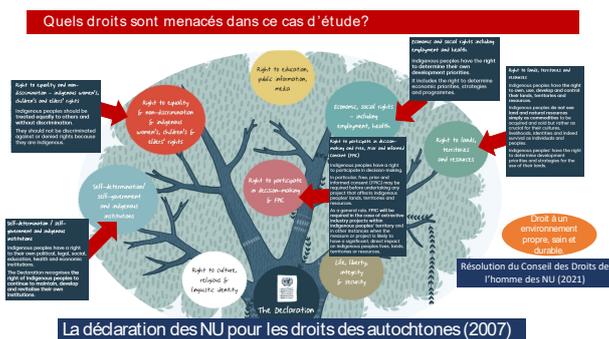
Présentation par Mme Sara Delmonte de l'ALNU, d'un défenseur et d'un acteur pour les droits des peuples autochtones : M. Yanuwana et son engagement en Guyane ; le groupe de travail de la *Local Community and Indigenous People Platform*, plateforme des Nations Unies qui agit au niveau international notamment dans le domaine du changement climatique

L'intervention de **Mme Delmonte** s'est concentrée sur la difficile réalité des peuples autochtones dans le monde, et en particulier la situation des indigènes de Guyane française. Les autochtones de Guyane française sont menacés aussi par les projets d'extraction d'or, qui empoisonnent leurs terres et leurs eaux. En particulier, le cas du projet de « montagne d'or » a été décrit, qui prévoyait la déforestation de plus de 1500 hectares de terres dans une zone de réserves naturelles et de riche biodiversité sur le territoire du peuple **Kali'na**.



Mme Delmonte a expliqué les droits de l'homme des peuples autochtones reconnus par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones de 2007 et elle a identifié ceux qui sont encore menacés et non respectés aujourd'hui, comme par exemple, le droit de posséder, d'utiliser, de développer et de contrôler leurs territoires et leurs ressources, le droit de déterminer leurs propres priorités de développement, de participer à la prise de décision et de donner leur

consentement libre, préalable et éclairé avant tout projet affectant leurs terres notamment dans le contexte du cas présenté. Elle a également évoqué les différents mécanismes prévus par les Nations Unies pour agir afin de protéger et défendre ces droits, notamment les mécanismes basés sur la Charte des droits des indigènes (par exemple le forum permanent sur les problèmes des indigènes, le conseil des droits de l'homme, le rapporteur spécial et le mécanisme d'experts sur le droit des peuples indigènes...) et ceux basés sur les traités internationaux. Parmi ces derniers figurent le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, le Comité des droits de l'homme et le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale qui a permis de bloquer le projet de « montagne d'or ».



Une attention particulière a été accordée à **M. Yanuwana** et à son association **Jeunesse autochtone de Guyane (JAG)**, qui sensibilise l'opinion publique aux différentes questions relatives aux revendications des peuples autochtones et mène des projets sociaux, éducatifs et culturels dans les différents villages autochtones de Guyane, en mettant en réseau toutes les forces vives du monde indigène.

Ensuite, Mme Delmonte a présenté la **Plate-forme des Nations Unies** pour les communautés locales et les peuples autochtones, un outil créé en 2015 dans la convention-cadre des nations unies sur les changements climatiques, pour « renforcer les connaissances, les technologies, les pratiques et les efforts des communautés locales et des peuples autochtones liés à la lutte et à la réponse au changement climatique » (<https://lcipp.unfccc.int/>).

Dans le cadre de cette plate-forme, il existe un **Groupe de travail de facilitation (GTF)** qui est composé de 14 représentants, la moitié étant nommée par des groupes régionaux et l'autre moitié représentant des organisations de peuples autochtones. L'engagement des indigènes est crucial car les peuples autochtones gèrent plus de 80 % de la biodiversité de la planète et ils possèdent des connaissances et des valeurs orientées vers la nature et accumulées au fil des générations.



Les lycéens ont soulevé différentes questions, notamment sur la nécessité d'activisme pour défendre les droits qui sont reconnus par les chartes des droits de l'homme et des droits des peuples indigènes, et sur la possibilité de s'engager eux-mêmes. Mme Delmonte a rappelé que, lorsque les droits ne sont pas respectés, il est nécessaire d'élever la voix pour demander à ceux qui le peuvent d'agir, et aussi que l'engagement - même s'il est très laborieux et difficile - peut apporter des solutions et des résultats, comme par exemple pour le cas de la Montagne d'Or. La première étape de l'engagement est de partager l'information, comme le fait JAG et puis d'aider les personnes à prendre conscience qu'ils ont effectivement

des droits qu'ils doivent défendre. Ensuite, il faut leur faire comprendre qu'ils ont un statut plus significatif qu'ils croient eux-mêmes.

En réponse à la question si la lutte écologique et climatique peut aider les peuples autochtones, Mme Delmonte a rappelé que les indigènes figurent parmi les plus pauvres de la planète, et ils sont les plus menacés par les effets du changement climatique. Ils dépendent de la terre et des ressources naturelles locales pour leur vie et leur survie. Leurs terres sont souvent touchées de manière plus sévère par des catastrophes naturelles, par exemple, par des incendies dans la forêt amazonienne. Pour toutes ces raisons dans le groupe GTF de la Plateforme des Nations Unies pour les communautés locales et les peuples autochtones il figure un représentant pour les petits états insulaires en développement.

Comment agir pour défendre les droits des autochtones au sein des NU ?

Sessions finales les 16 et 17 mai 2022 à la Chambre de Commerce

Demi-journée en deux grands groupes le 16 mai

Les élèves, répartis en deux grands groupes de travail, ont rédigé une résolution sur la base d'un schéma établi par l'ALNU. Une version fusionnée des résolutions portant le titre « Résolution sur le renforcement du droit à l'éducation et du droit au développement en relation avec l'émergence d'un monde digital dans l'ère de l'après Covid-19 », a été préparée par l'ALNU.



Mme Sara Delmonte, Chargé de projet et d'administration de l'ALNU, a donné une présentation sur la **Coalition mondiale de l'UNESCO pour l'éducation (CME)**, un partenariat multisectoriel et international qui a été lancée au début de la pandémie de COVID-19 pour répondre au besoin urgent d'assurer la continuité pédagogique, tandis que la pandémie bouleversait les systèmes éducatifs à travers le monde. Il s'agit d'une plateforme de collaboration et d'échange qui rassemble plus de 200 membres de la famille de l'ONU, de la société civile, du monde universitaire et du secteur privé. Elle a expliqué la spécificité de cette Coalition, ses 4 missions, des cas pratiques en Afrique et sa vision au-delà de la pandémie.

Les 4 missions sont le « **Global skills academy** » (**GSA**), la Maison mondiale de l'apprentissage, le Campus mondial des enseignants et l'effort pour reconstruire l'égalité des genres. En ce qui concerne l'Afrique, la CME travaille, entre autres, dans dix pays, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Tchad et le Togo, à travers le projet « **Imaginecole** », qui offre une plateforme d'apprentissage à grande échelle pour l'enseignement à distance. A noter que la CME s'est aussi engagée à soutenir les efforts de l'Ukraine pour fournir un apprentissage en ligne et soutenir les étudiants et les enseignants du pays.

La Coalition mondiale pour l'éducation (CME)

Journée plénière le 17 mai.



Mot de bienvenue par M. Carlo Thelen, Directeur Général de la Chambre de Commerce



Monsieur Thelen a remercié l'ALNU, les professeurs et les élèves pour leur engagement sur ces sujets importants, étant au cœur des engagements de la Chambre de Commerce, qui a développé les « **Luxembourg Sustainable Business Principles** » afin d'aider les entreprises à soutenir l'agenda 2015-2030 des Nations Unies sur le développement durable. La Chambre de Commerce participe au Pacte National « **Entreprises et Droits de l'Homme** » et à L'Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises (INDR).

En conclusion, il a souligné l'importance de l'implication des jeunes dans les domaines tels que le développement durable.

Introduction par M. André Rollinger, Président de l'ALNU



Monsieur Rollinger a exprimé sa gratitude à M. Carlo Thelen pour le soutien accordé par la Chambre de Commerce à la réalisation de ces sessions finales. Il a ensuite expliqué le **Pacte international des Nations Unies sur les droits économiques, sociaux et culturels**, pour lequel certains ajouts ont été proposés sur la question des terres. Le droit au développement, les droits des peuples autochtones et les droits des paysans ont été reconnus dans des Déclarations de l'Assemblée générale des Nations Unies, tandis que le droit à un

environnement sain vient d'être reconnu seulement en 2021 par le Conseil des Droits de l'homme. En conclusion, il a félicité tous les groupes de travail des élèves des trois lycées pour la qualité des dossiers qu'ils ont établis.

Présentation des travaux des équipes des lycées.

Les sept équipes de travail des élèves ayant participé au projet sont les suivantes : L'Athénée de Luxembourg, Équipe de travail n° 1, Lycée Vauban, Équipes de travail n° : 1, 2 et 3, et École privée Fieldgen, Équipes de travail n° 1, 2 et 3. L'ALNU a présenté des synopsis établis par les groupes de travail sur leur dossier en fonction de la feuille de route sur le projet. Ensuite chaque groupe a présenté son travail. Ils devaient (A1) choisir deux défenseurs, actifs dans le domaine des droits de l'homme en liaison avec la protection de l'environnement et expliquer leur engagement ; (A2) Sélectionner une initiative à base d'outils numériques, avec des explications sur son objectif, sa mise en œuvre et son utilité ; (B) présenter un cas pratique sur les peuples autochtones en relation avec la protection de l'environnement et le développement durable ; (C) Choisir et présenter un projet de *Lux Development* qui fait avancer les droits des paysans dans le monde ; et (D) fournir une diapositive en relation avec le chapitre A et une diapositive en relation avec le chapitre B ou C.

Intervention de Mme Cassandre Renevier, Responsable pour les dossiers des Nations Unies à la Direction des Affaires politiques du Ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE)



Mme Renevier a expliqué que le Luxembourg a fait un premier mandat au Conseil de sécurité en 2013 et 2014 et a été élu pour la première fois au Conseil des droits de l'homme l'année dernière. Elle a précisé que le Luxembourg a signé un certain nombre de pactes, dont les deux, « civils et politiques » et « économiques, sociaux et culturels » mentionnés dans ce projet, mais aussi un certain nombre de conventions, et que pour tous nous devons soumettre des rapports réguliers. Dans le cadre des rapports, elle a aussi cité l'instrument du Conseil des droits de l'homme qui s'appelle l'Examen périodique universel, qui est un mécanisme d'examen par les pairs. Elle a conclu en précisant les 4 priorités du Luxembourg pour son mandat au Conseil des droits de l'homme, qui sont l'appui à l'État de droit, l'espace civique et les défenseurs des droits humains, le développement durable et de l'action climatique, l'égalité des genres et la lutte contre les discriminations, et la protection et la promotion des droits des enfants.

Intervention de M. René Lauer, Directeur adjoint à la Direction de la Coopération au développement du MAEE



M. Lauer a expliqué que ces différents pactes jouent un rôle important dans l'orientation de notre politique étrangère, elle-même basée sur les 3D qui sont la diplomatie, le développement et la défense, mais depuis que le Luxembourg est membre au Conseil Droits de l'homme, on devrait ajouter un 4e « D » celui des droits humains. Il a précisé que le Luxembourg est un des seuls pays qui contribue encore plus de 1% de son produit national brut à l'aide officielle au développement, mais également un des seuls à avoir une politique féministe étrangère soutenant l'égalité des genres. Il a précisé que le Luxembourg dédit 30% de son budget à la coopération multilatérale d'environ 450 million d'Euros aux agences onusiennes, ayant des partenariats de longue date avec des agences comme le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et maintenant plus récemment avec ONU femmes, mais aussi avec la FAO ou le FIDA qui sont nommés dans des projets des lycées.

Intervention de Mme Claude Sevenig, Chef du service des relations internationales du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse



Mme Sevenig a transmis les félicitations du ministre de l'Éducation Nationale, Monsieur Claude Meisch, pour l'engagement des élèves dans ce projet, ainsi qu'à l'ALNU. Elle a souligné que la pandémie nous montre l'importance du droit à l'éducation, car nous pouvons nous trouver rapidement dans une situation où des groupes entiers de la société sont privés de ce droit essentiel, comme c'est le cas actuellement en Afghanistan. Elle a encouragé chacun des élèves à devenir un citoyen responsable au niveau local et global, qui s'engage pour les thèmes qui sont traités aujourd'hui et pour la paix dans le monde et pour une société plus inclusive et plus juste.

Débat sur la base d'un questionnaire

Question 1 : *Dans les pays développés, il y a une tendance à privilégier les droits civils et politiques par rapport aux droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux. De quelle manière cette différenciation peut-elle être atténuée dans les pays européens dans tous les secteurs de la société, y compris au sein de la jeunesse ?*

- Les étudiants ont d'abord répondu en soulignant l'importance de l'éducation aux droits de l'homme dans les écoles et de la sensibilisation au climat et au développement durable. Ils souhaitent que les ONG qui sont déjà actives dans ces domaines soient soutenues. Les élèves ont également souligné la nécessité, en abordant ces questions, de surmonter les différences générationnelles, mais aussi la polarisation en termes d'idées politiques en favorisant la communication entre les deux extrêmes, en rétablissant la communication sur les idéaux pour restaurer les valeurs de la société.

Question 2 : *Comment les citoyens des pays développés peuvent-ils se laisser inspirer par les peuples indigènes, pour s'orienter vers un développement qui soit plus durable ?*

- Les étudiants ont énuméré divers aspects de la vie indigène durable. Par exemple, ils ont évoqué les paysages très diversifiés que les communautés indigènes créent en plantant ensemble des espèces sauvages et domestiquées, ce qui permet une plus grande biodiversité que les champs de monoculture. Le fait que les indigènes ne consomment que le strict nécessaire, évitant ainsi tout gaspillage, est un autre aspect apprécié par les élèves. Le respect des ressources en eau, un bien collectif à préserver qui est de plus en plus menacé, a également été évoqué. Parmi les autres caractéristiques mentionnées par les étudiants, figurent le sens civique, la conscience de l'impact que notre mode de vivre a sur la nature et sur les personnes, les traditions et la vie communautaire.

Question 3 : *Comment situer la Déclaration des droits des paysans du point de vue des droits civils ou du point de vue des droits économiques, sociaux et culturels, et comment faire les liens entre les deux pour défendre l'environnement et le développement durable ?*

- Les élèves ont mentionné le droit à la terre : les peuples doivent pouvoir disposer de leurs terres de manière continue et pacifique pendant plusieurs générations. En outre, la nécessité d'éduquer davantage les consommateurs sur l'impact écologique des différents modes d'élevage et de cultivations a été soulignée. Les étudiants ont également appelé à soutenir davantage les producteurs locaux par rapport aux multinationales, tant pour leur meilleure empreinte carbone que pour leurs conditions de travail éthiquement durables.

Avant l'annonce des prix, les trois professeurs des élèves ont exprimé leur satisfaction des travaux des élèves. M. André Rollinger a annoncé le don de la part de l'ALNU de 1000 Euros à l'ONG Frères des Hommes pour son projet de coopération sur la souveraineté alimentaire au Guatemala.

Visiter https://alnu.lu/Resume-Projet2022 pour voir un résumé des travaux des élèves.	Colin Robertson avec des contributions d'Alan Sillitoe et de Sara Delmonte
---	--

Les prix attribués aux groupes de travail		Les professeurs accompagnateurs		
Nature du prix	Groupe de travail			
1 ^{er} prix	Ecole Privée Fieldgen - Groupe 2	 M. Efthymios Sipetzis (Vauban)	 M. Romain Diederich (AL)	 M. Laurent Larosch (EPF)
2 ^e prix	Athénée de Luxembourg - Groupe 1			
3 ^e prix	Lycée Vauban - Groupe 1			
4 ^e prix	Ecole Privée Fieldgen - Groupe 3			
5 ^e prix	Lycée Vauban - Groupe 2			



Les efforts majeurs de l'ONU lors de la guerre en Ukraine

Depuis que la guerre en Ukraine a commencé le 24 février, 2022, quels sont les actions majeures de l'ONU et quelles agences sont concernées ?

Les efforts diplomatiques

Le chef de l'ONU, Monsieur António Guterres, s'est rendu à Moscou et en Ukraine, à la fois pour essayer de faire cesser la guerre et permettre les actions humanitaires d'avoir lieu. A Moscou, M. Guterres a rencontré le Président Poutine et le ministre des Affaires étrangères du pays, Sergey Lavrov, et, selon un compte-rendu publié par son porte-parole, Stéphane Dujarric, a réitéré la position de l'ONU sur l'Ukraine que l'invasion de l'Ukraine par la Russie constitue une violation de son intégrité territoriale et va à l'encontre de la Charte des Nations unies. Il en a résulté un accord de principe à l'implication des Nations Unies et du Comité international de la Croix-Rouge dans l'évacuation des civils de l'usine Azovstal de Marioupol, et la promesse de discussions de suivi avec le Bureau des affaires humanitaires des Nations unies, OCHA, et le Ministère russe de la défense.

Le lendemain de sa visite à Moscou, Monsieur António Guterres s'est rendu en Ukraine où il a rencontré le président Volodymyr Zelensky et des sites de crimes de guerre présumés, où il a condamné les actes horribles commis contre des civils et a appelé à la responsabilité pénale. Antonio Guterres aurait alors été « *choqué* » de se trouver non loin de l'endroit où deux missiles ont frappé Kiev.



Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, à Irpin, en Ukraine. Photo : ONU/Eskinder Debebe

Les efforts humanitaires

Le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) a également été appelé à intervenir de manière très significative. Selon l'HCR, à la fin du mois de mai, environ 6,6 millions d'Ukrainiens ont fui leur pays depuis le début de l'invasion par l'armée russe. Rien qu'en Pologne, le HCR apporte à plus de 100.000 réfugiés une aide financière pour payer leur loyer et acheter de la nourriture et des médicaments. Cependant, il y aurait également plus de 8 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays par le conflit en Ukraine, et les Nations Unies et ses partenaires humanitaires ont intensifié leur action pour soutenir la réponse humanitaire. L'UNICEF et ses partenaires œuvrent également sur le terrain, en Ukraine et dans les pays voisins, pour fournir aux enfants et aux familles des services de protection de l'enfance, d'approvisionnement en eau et d'assainissement, de santé, de nutrition et d'éducation, entre autres interventions humanitaires.

Les autres efforts

L'organisation mondiale de la santé (OMS) a également apporté sa contribution, surtout à cause des attaques russes contre les établissements de santé en Ukraine, et les ont déclarées « injustifiables et devant faire l'objet d'une enquête ». « L'OMS fait tout ce qu'elle peut pour soutenir le ministère ukrainien de la Santé et livrer des fournitures et des équipements médicaux essentiels », a affirmé son directeur général, Dr. Tedros Adhanom Ghebreyesus. UNESCO s'est également mobilisé dans le cadre de son mandat notamment pour la protection de la culture pour essayer de sauvegarder le patrimoine culturel en Ukraine, et le programme alimentaire mondial (PAM) est très concerné par le fait que les silos à grains de l'Ukraine sont pleins, mais que les ports sont bloqués. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a également annoncé un programme de soutien visant à répondre aux besoins de millions de personnes en Ukraine au cours des deux prochaines années.

Conclusion

Nous pouvons conclure que l'ONU a apporté tout son soutien à la population ukrainienne et fait son possible de faire revenir la paix.